

En marge de l'autobiographie de Jean-Rémi Brault : complément à la petite histoire de « l'Affaire des manuscrits »

Céline R. Cartier

Volume 50, Number 3, July–September 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030070ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030070ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Cartier, C. R. (2004). En marge de l'autobiographie de Jean-Rémi Brault : complément à la petite histoire de « l'Affaire des manuscrits ». *Documentation et bibliothèques*, 50(3), 241–247. <https://doi.org/10.7202/1030070ar>

En marge de l'autobiographie de Jean-Rémi Brault : complément à la petite histoire de « l'Affaire des manuscrits »

CÉLINE R. CARTIER
ccartier2@hotmail.com

Une bonne partie de l'ouvrage de Jean-Rémi Brault rappelle, à ceux et celles qui avaient 20 ans dans les années 50, des souvenirs d'une période où le travail dans une bibliothèque s'apparentait à une sorte de missionnariat soutenu par une dévotion, combien stimulante, de bâtisseur. En même temps, ce livre fait sans doute découvrir aux générations de bibliothécaires plus récentes les mille et une facettes, les heurts et les malheurs d'un métier à ses débuts et, surtout, le prodigieux essor qu'ont connu les bibliothèques du Québec au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il s'agit bien sûr de l'itinéraire personnel de l'auteur dans les méandres d'une profession qui s'est affirmée progressivement, particulièrement après la création de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Mais le titre de l'ouvrage — *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises* — sous-tend une volonté de raconter une histoire qui pourrait tomber dans l'oubli. M. Brault aura contribué à entretenir le souvenir, ce qui est fort estimable. Lise Bissonnette ne disait-elle pas, dans une entrevue qu'elle accordait à Denise Bombardier en février de l'année dernière, que « *le Québec a un problème de mémoire* » ?

Pour ma part, je ne veux témoigner que de ce qui s'est appelé « l'Affaire des manuscrits », événement que j'ai connu au quotidien, d'une façon intime si je puis dire, puisque je partageais la vie du principal protagoniste, Georges Cartier. Jean-Rémi Brault raconte, avec force détails, cette querelle aussi aberrante qu'absurde entraînée par une directive de la ministre des Affaires culturelles de l'époque, M^{me} Claire Kirkland-Casgrain. Plusieurs passages de l'ouvrage sont consacrés à cette crise qui avait frappé la Bibliothèque nationale du Québec au début de 1973 et, forcément, le nom du conservateur qui était alors en fonction y apparaît abondamment, d'autant que cette affaire allait entraîner sa démission. Je crois important d'apporter quelques précisions sur les circonstances qui avaient entouré « l'Affaire des manuscrits » et la démission du conservateur en chef. En même temps, je rappellerai quelques souvenirs des années 1964 à 1967, alors que le projet de Bibliothèque nationale était en gestation.

Pour le lecteur qui n'a pas lu l'ouvrage de Jean-Rémi Brault, je résume les faits. Le 9 juin 1972, la ministre des Affaires culturelles du Québec émet la

directive suivante : « *Je demande au conservateur en chef de la Bibliothèque nationale de procéder à un inventaire complet des manuscrits qui se trouvent présentement à la Bibliothèque nationale, y compris les cartes et plans non publiés, les photographies originales et les microfilms de documents non publiés, et de les céder aux Archives nationales.* » Le conservateur tente alors en vain durant sept mois de convaincre le Ministère qu'une telle directive va à l'encontre d'une tradition admise dans toutes les bibliothèques nationales du monde. La directive est mise en application le 1^{er} janvier 1973. Le 21 janvier, *Le Devoir*, alerté par un chercheur qui s'est vu refuser ses manuscrits par la BN, publie un article intitulé « Les manuscrits sont soustraits à la Bibliothèque nationale ». Le 22 janvier, le conservateur, que le Ministère tient responsable de cette déclaration, démissionne. Tous les médias s'emparent de la nouvelle, qu'ils appelleront « l'Affaire des manuscrits » et demandent le retrait de la directive ainsi que le rappel du conservateur en chef de la Bibliothèque nationale. Cette affaire tiendra la manchette des médias pendant plusieurs semaines sans que le Ministère revienne sur sa décision.

Je tiens à souligner d'entrée de jeu que cette « Affaire des manuscrits » avait commencé bien avant le 1^{er} janvier 1973, c'est-à-dire au milieu de juin 1972. Dès le 20 juin, le conservateur, stupéfait de la demande de transfert des manuscrits littéraires et culturels aux Archives de la province, se rendit à Québec pour tenter de comprendre ce qui motivait un tel revirement. Depuis la création de la Bibliothèque nationale, il s'était efforcé de promouvoir, auprès des écrivains, historiens, musiciens, chercheurs de toutes disciplines, le dépôt de leurs manuscrits à la Bibliothèque nationale sans que personne y voie quelque chose d'anormal ou de répréhensible. La réponse des auteurs avait été des plus positives et avait atteint une sorte d'apogée au moment de la crise d'octobre 70, alors que les forces policières saisissaient allègrement les papiers personnels des écrivains, tel Gaston Miron. Soit dit en passant, ce sont ces mêmes policiers qui avaient exigé du conservateur qu'il leur remette les dossiers des ouvrages consultés par les lecteurs, sous prétexte que « *dans les livres, on peut apprendre à fabriquer des bombes* ». Georges Cartier avait refusé catégoriquement de se plier à cette requête. Il avait demandé à rencontrer le chef de cette police, qui, intelligent et

À l'initiative de Gaétan Dostie² et grâce au financement fourni en partie par les employés de la BN³, une brochure fut publiée, *L'Affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*, dans laquelle furent colligés les principaux témoignages parus dans les journaux. Une copie de ce document fut expédiée à chacun des députés. La préface de cette brochure, signée par Jacques Hébert, illustre particulièrement l'état d'âme affligé qui régnait chez les intellectuels et la révolte du milieu à la fois à l'égard de la mesure instaurée et de la rigidité du ministère des Affaires culturelles. J'en reproduis ici quelques passages :

« Je dois être d'une candeur sans borne, car je persiste à croire que, dans une société bien organisée, c'est le peuple qui a toujours raison, ses élus et ses fonctionnaires ayant pour premier devoir de répondre aux vœux clairement exprimés par les contribuables.

C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre que le ministère des Affaires culturelles du Québec s'obstine à maintenir une directive qui peut peut-être se défendre au plan administratif (je n'en suis pas convaincu) mais qui devient indéfendable dès lors que la majorité des citoyens qu'elle concerne s'y oppose avec la dernière énergie. Les nombreuses prises de position de la plupart des écrivains qui comptent en ce pays, d'un grand nombre de chercheurs et de l'Association des éditeurs canadiens auraient dû convaincre le ministère des Affaires culturelles de respecter une tradition séculaire qui a toujours vu rassemblés dans les bibliothèques nationales du monde entier les manuscrits littéraires tout à côté des imprimés dont ils sont la source. Cette attitude aurait également fait preuve du respect pour les écrivains, les héritiers des écrivains et les éditeurs qui ont choisi de confier des manuscrits souvent précieux à la Bibliothèque nationale plutôt qu'à tout autre organisme.

Ce qui m'agace encore, c'est le silence méprisant dont le Ministère entoure une affaire qui a soulevé la colère du milieu littéraire et entraîné la démission du conservateur de la Bibliothèque nationale, écrivain lui-même, bibliothécaire dynamique qui a fait de la BN un véritable foyer de culture. Ce silence officiel pourrait finir par être rentable pour le

Ministère s'il considère qu'il doit avoir raison contre tout le monde. À Québec, on doit bien se douter que toute affaire finit par s'oublier et croire que le présent dossier est le dernier soubresaut d'une campagne dont l'objet même n'est pas de nature à soulever les foules ou à faire descendre dans la rue les troupes de quelque impressionnant front commun.

Malgré tout, tant que la mèche fume encore, je conserve l'espoir que le nouveau Ministre n'a pas dit son dernier mot et qu'il prendra la peine de lire calmement ce dossier où s'exprime, parfois avec passion, la volonté d'un groupe d'intellectuels dont il ne peut mettre en doute ni la probité ni le désintéressement. Enfin, j'ai confiance qu'il rappellera cette imprudente directive du 9 juin 1972, quand ça ne serait que pour démontrer qu'en démocratie un ministre ne se déshonore pas en se rendant aux arguments de ses administrés, mais qu'au contraire il se grandit.»

Jean-Rémi Brault est sans doute de bonne foi lorsqu'il affirme que le sous-ministre Frégault a eu très peu de responsabilité dans cette insupportable affaire. Je le cite :

« En fait, il est devenu rapidement évident (je l'ai su de diverses sources) que cette directive avait été concoctée par le sous-ministre adjoint, M. Raymond Gariépy, présentée à la Ministre, qui n'y avait pas vu de quoi fouetter un chat. Le tout, presque à l'insu du sous-ministre en titre, M. Guy Frégault. Fidèle à sa théorie de soumission et de loyauté envers l'autorité ministérielle, il n'a pas jugé bon d'intervenir, même si en chercheur scientifique qu'il avait été, il savait certainement que, dans les bibliothèques nationales qu'il avait fréquentées à travers le monde, que ce soit celle de la France, d'Espagne ou de Grande-Bretagne, toutes conservaient de nombreux et très riches fonds de manuscrits » (p. 116).

Je crois plutôt que, dans la hiérarchie ministérielle telle qu'elle existait et qu'elle existe toujours, le sous-ministre adjoint n'aurait certainement pas pu court-circuiter l'autorité de son supérieur immédiat, cet homme craint et autoritaire, et présenter personnellement à la Ministre une directive aux conséquences si graves.

C'est d'ailleurs principalement avec le sous-ministre lui-même que Georges Cartier s'est entretenu durant plusieurs mois à propos de la directive. M^{me} Kirkland-Casgrain, dans un long appel téléphonique le 30 janvier 1973, lui disait toute sa « désolation » au sujet de cette directive qu'elle avait signée à la demande de son sous-ministre. Georges Cartier lui avait répliqué qu'à elle il ne reprochait rien, sauf d'avoir signé un document sans le lire attentivement, ce qu'il

2. Gaétan Dostie est un poète et un écrivain. C'est lui, avec Gaston Miron, qui avait mis en marche la pétition de quelque 150 auteurs lors de l'« Affaire des manuscrits ». À l'époque, il collaborait activement aux activités organisées à la Bibliothèque nationale, telle la première « Nuit de la poésie ». En octobre 1970, il a été (avec Miron) parmi les quelque 500 prisonniers politiques sous la *Loi des mesures de guerre*.

3. Qui projetaient de se mettre en grève, ce que Georges Cartier les supplia de ne pas faire, car un tel geste, leur avait-il dit, étant donné la nature du conflit, risquait de les « laisser dans la rue pour longtemps ».

Pour défendre la non-implication du sous-ministre en titre dans une affaire aussi sérieuse, il faut avoir oublié la réputation qu'il s'était acquise au cours des récentes années, celle d'un homme intransigeant, autoritaire, rébarbatif à la consultation.

avait réaffirmé dans un document confidentiel adressé au Premier ministre quelques mois plus tard. M. Guy Frégault, qui avait été le premier sous-ministre lors de la création du ministère des Affaires culturelles, avait survécu aux ministres de toutes couleurs depuis Pierre Laporte et avait résisté au changement de gouvernement. Il était en fait le pilier et la mémoire du Ministère. Il maîtrisait tous les dossiers. Il était donc devenu un homme puissant et c'est sans doute grâce à sa stabilité et à son autorité que le jeune Ministère avait pu prendre son envol. On peut croire aussi que c'est sûrement grâce à ses interventions que le projet de transformation de la bibliothèque Saint-Sulpice (dont le Ministère avait hérité du Secrétariat de la province) en Bibliothèque nationale avait été endossé par deux ministres successifs. Bref, Guy Frégault ne pouvait pas ne pas avoir participé à un dossier aussi important, quel qu'en fût le promoteur.

Jean-Rémi Brault affirme que le sous-ministre « n'avait pas jugé bon d'intervenir » dans le tour de passe-passe de son adjoint. Or, il est effectivement intervenu dans une déclaration officielle, publiée le 24 janvier dans la presse et intitulée « La place des manuscrits est aux archives », dans laquelle il justifie la directive en développant une argumentation légaliste autour du mot *document*. Pour défendre la non-implication du sous-ministre en titre dans une affaire aussi sérieuse, il faut avoir oublié la réputation qu'il s'était acquise au cours des récentes années, celle d'un homme intransigeant, autoritaire, rébarbatif à la consultation. L'une des caricatures parues dans *Le Devoir*, à l'occasion de la querelle des manuscrits, sous-titrée « La monarchie absolue », le représentait costumé en général d'armée, baptisé « Frégault le Conquérant », portant dans une main une gigantesque clé et sur ses épaulettes une dizaine d'autres clés. Une autre caricature le désignait comme « l'intendant Frégault ». Une photo, complétant un article de Gilles Toupin sur le même sujet publié dans *La Presse* du 24 février, était accompagnée de cette phrase : « Monsieur Frégault : le paravent d'une fausse démocratie. »

On doit se souvenir aussi de toutes les autres chicanes qui avaient entraîné, au cours des deux années précédentes, la démission ou la mise au rancart d'au moins huit hauts fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec, notamment : Léopold Simoneau, directeur de l'Opéra de Montréal; Paul Hébert, directeur du Conservatoire d'arts dramatiques; Robert Desjardins, directeur du Service de la création; Yvon Dufour et Jean-Guy Sabourin, de la Direction du théâtre; et Henri Barras, directeur intérimaire depuis plusieurs mois au Musée d'art con-

porain. Qu'on se rappelle, de surcroît, la Conférence canadienne des arts, qui eut lieu du 9 au 11 février 1973, donc peu de temps après « l'Affaire des manuscrits », présidée par Jean-Louis Roux et à laquelle le sous-ministre Frégault avait été invité. Les intervenants du Front commun des arts avaient massivement dénoncé « l'absence de consultation du MAC dans tous les domaines — théâtre, sculpture, musique, écriture, peinture, danse, métiers d'art —, allant jusqu'à proclamer l'incurie, l'anarchie, le dirigisme cul-

tuel du ministère ». À 15 h 30, le 11 février 1973, peut-on lire dans le compte rendu de la Conférence qu'en avait fait Québec-Presse le 18 février 1973, p. 21 et 22, l'Assemblée plénière a voté quatre résolutions, la troisième réclamant la démission de Guy Frégault. (Comme par hasard, c'est au lendemain de cette Conférence que *The Gazette* annonçait que la Ministre Kirkland-Casgrain avait décidé de quitter la politique!). M. Jean-Louis Roux, dans sa conférence d'ouverture, avait dénoncé « l'immobilisme total du Ministère, son manque de communication entre les échelons et avec l'extérieur et les lenteurs invraisemblables des mécanismes de décision ».

Il est évident que le rebondissement de « l'Affaire des manuscrits » avait suscité chez le sous-ministre Frégault de l'amertume et du ressentiment à l'égard du conservateur en chef de la Bibliothèque nationale, qui avait, lui, été très largement appuyé par le milieu culturel. Il a donc écrit, entre autres considérations malveillantes : « Dès la première année de son principat [en 1964], entre un hommage à William Shakespeare et un autre à Georges Rouault, la BN organise une exposition intitulée *Le Poisson pêché* par Georges Cartier, lauréat du prix du Cercle du livre de France », illustrant ainsi que le conservateur avait « instauré dans le temple du livre le temple de la personnalité » (p. 114 dans l'ouvrage de M. Brault). Georges Cartier, on peut s'en douter, ne s'occupait pas de l'organisation des expositions de la BN, et celle que M. Frégault rappelle, très sommaire — l'auteur est jeune et n'a publié qu'un roman et quatre recueils de poèmes —, avait été planifiée par les responsables des expositions comme une « surprise pour leur patron » qui venait de recevoir un prix littéraire. Quoi de plus amical!

À la suite de la parution, dans *Le Devoir*, du premier article qui déclencha « l'Affaire des manuscrits », M. Frégault, comme l'ont rapporté les médias en le citant textuellement, avait « invité M. Cartier à venir s'entretenir avec lui sur les circonstances de ses déclarations ». Georges Cartier n'avait pourtant rien déclaré de plus que ce qui est mentionné plus haut, comme l'a souligné un journaliste. En réalité,

M. Frégault lui intimait l'ordre d'être à Québec à 16h30 ce même jour. Au moment où l'appel du sous-ministre survint, il ne restait à Georges Cartier qu'une trentaine de minutes pour prendre une décision : soit sauter dans le premier autocar et se rendre à Québec, où il ne pourrait rien dire d'autre que ce qu'il avait inlassablement répété au cours des sept derniers mois, ou remettre sa démission. Il me téléphona à mon bureau, me demandant mon avis. Je me souviens de lui avoir dit : « *Tu sais très bien ce que tu dois faire!* » Puis, devinant qu'il n'accepterait pas de blâmes injustes et que, ne pouvant désormais être solidaire de son employeur, il allait remettre sa démission, j'ai ajouté, sur un ton que je souhaitais guilleret : « *J'ai un bon salaire... on se débrouillera* ». Georges Cartier envoya donc, le jour même, à 16 h 15, un télégramme au sous-ministre lui remettant sa démission.

Tout être humain qui a la passion du travail qu'il accomplit quotidiennement peut comprendre aisément ce qu'a représenté pour Georges Cartier le geste qui l'amena à quitter cette institution qui avait requis de sa part et de celle de ses collègues une énergie considérable depuis neuf années, mais surtout entre 1964 et 1967, c'est-à-dire ces années de préparation de la loi qui allait créer la Bibliothèque nationale du Québec. En même temps que des heures incalculables devaient être consacrées à rédiger le texte de loi, à étayer chaque article, à débattre de mots comme « dépôt légal », « bibliographie courante », « catalogue collectif » et combien d'autres que les avocats du Ministère comprenaient ou acceptaient plus ou moins bien, le nom même de la bibliothèque ayant fait l'objet de débats ardu (l'adjectif *national* n'avait encore jamais été utilisé pour qualifier une institution gouvernementale), il fallait mobiliser les quelques employés en place qui s'affairaient tant bien que mal, sans clientèle spécifique, recruter une équipe de cadres, de professionnels, de techniciens, de commis, des surveillants, des employés d'entretien. L'effectif de la Bibliothèque nationale est passé dans ces années de 15 employés à une centaine.

Il fallait également rencontrer les associations de bibliothécaires, d'éditeurs, de libraires, d'écrivains, les chercheurs dont l'appui était essentiel pour faire naître la Bibliothèque nationale. Je ne surprendrai personne en disant qu'en cette période post-duplessiste, malgré le renouveau que laissait espérer la Révolution tranquille au début des années 60 — création du ministère de l'Éducation, établissement des cégeps et combien d'autres innovations —, ce n'est pas sur la majorité des hommes politiques qu'il fallait compter pour s'enthou-

siasmer à l'idée de créer au Québec une bibliothèque nationale. Plusieurs députés et ministres se souvenaient encore que, pour développer la Belle Province, la construction de routes était bien plus importante. La « chose intellectuelle » en laissait plusieurs indifférents. En général, on n'avait pas la moindre idée de ce qu'était une bibliothèque nationale⁴, sauf le fait qu'elle était la propriété du Gouvernement. On déclarait aussi à l'emporte-pièce qu'il y avait déjà une telle institution à Ottawa et que ça suffisait. « *Pourquoi ne pas construire cette bibliothèque à Québec? Les terrains y sont bien moins chers* », avait lancé un député. Le mot *national* avait une connotation politique de mauvais aloi; il fallait donc convaincre le gouvernement libéral que ce terme qualifiant une bibliothèque n'avait rien de politique mais s'appliquait au patrimoine d'une nation dans tous les pays du monde.

Il fallait en outre faire classer l'édifice de la rue Saint-Denis, où les couvre-planchers de liège et les boiseries de chêne étaient arrachés par les soins du ministère des Travaux publics. L'édifice, au point de vue architectural, était remarquable, mais il avait été fermé de 1931 à 1944, date où il fut acquis par le gouvernement québécois. Il n'est pas exagéré de dire que l'immeuble était alors en très mauvais état. La toiture coulait, les vitrages plombés, ces vitraux de l'ère moderne qui ornaient la façade et les plafonds de la bibliothèque Saint-Sulpice, étaient en très mauvais état (il avait fallu trouver des artisans européens pour les démonter, les réparer, les nettoyer et les remettre en place), les lampadaires n'éclairaient plus et combien d'autres problèmes nécessitaient une action rapide. Il fallait surveiller étroitement les travaux de restauration, qui s'étaient élevés à plus d'un demi-million de dollars⁵, certains entrepreneurs trichant sur leurs devis et les matériaux utilisés. L'examen des lieux avait permis de retrouver dans les greniers les « trésors de Pologne » et des œuvres d'art « perdues » ou oubliées (en particulier le masque funéraire d'un personnage québécois illustre et une immense toile célèbre, pliée en quatre, que le conservateur du musée du Québec, à qui elle avait été remise pour restauration et conservation, avait identifiée en affirmant qu'il la croyait perdue à jamais). La salle Saint-Sulpice, plus ou moins occupée par la Cinémathèque québécoise, devait retrouver vie et des expositions de documents devaient être organisées. Il fallait établir un plan d'agrandissement ou de construction, le manque d'espaces existant déjà. Entre-temps, l'achat de la bibliothèque juive⁶, rue Esplanade, avait été négocié⁷.

Il fallait encore mettre en place des mécanismes de collaboration avec les bibliothèques du Québec et de l'étranger. C'est ainsi, par exemple, que, dès que la loi fut sanctionnée, une entente d'échange d'ouvrages provenant du dépôt légal de chaque institution fut signée avec la Bibliothèque nationale de France. Plusieurs rencontres eurent lieu avec certains

4. Ce qui est encore souvent le cas aujourd'hui!

5. Des dollars des années 60...

6. Renommée par la suite Ægidius—Fauteux.

7. Au moment de « l'Affaire des manuscrits », un projet de construction avait déjà été remis au Gouvernement et au moins deux ministres en avaient fait une « priorité » dans leur discours public, sans toutefois qu'il y ait jamais eu de suite.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la directive controversée a été abolie, quasi en catimini, huit mois plus tard. Un bref communiqué de presse gouvernemental fut publié à cet effet dans trois journaux : le *Montréal-Matin*, le 28 septembre 1973 ; *Le Devoir*, le 4 octobre ; et *La Presse*, le 10 du même mois, où on pouvait lire : « *Le ministre François Cloutier confie la garde des textes radiophoniques à la BN, où seront de nouveau réunis tous les manuscrits littéraires en possession de l'État québécois.* » Ironie du sort, c'étaient précisément ces documents qui avaient été refusés par la Bibliothèque nationale en raison de la fameuse directive moins d'une année auparavant et qui avaient déclenché la crise. De l'art de faire et de défaire !

Pour la mémoire des générations qui, en ces années-là, n'étaient pas encore nées ou étaient encore au berceau, il n'y a rien de plus pertinent, puis-je croire, que de donner la parole à celui qui a été au cœur d'une affaire qui avait soulevé les consciences de façon exemplaire, qui avait fait parler des bibliothèques comme jamais auparavant et qui, malencontreusement, l'avait obligé à prendre l'infiniment triste et pénible décision qui allait faire basculer sa vie. Voici donc un extrait du texte que Georges Cartier a fait paraître dans les grands quotidiens le 6 février 1973, au moment où les poussières de « l'explosion » commençaient à retomber :

« Plus que tout autre je me crois justifié de publier à présent quelques réflexions autour du débat dont tous les grands quotidiens ont fait écho durant les deux dernières semaines (du lundi 22 janvier au samedi 3 février), à la suite de ma démission du poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec, également à cause de ce qui est devenu « l'Affaire des manuscrits », provoquée par une directive de la ministre des Affaires culturelles, le 9 juin 1972, ordonnant le transfert aux Archives nationales des manuscrits que possède la Bibliothèque nationale du Québec.

Malgré l'ampleur qu'a prise ce débat public — trois éditoriaux de grands quotidiens et une étonnante quantité d'articles dans les journaux —, je me refuse encore aujourd'hui à discuter sur la place publique une question administrative et technique qui aurait dû faire l'objet de consultations et d'une analyse approfondie, antérieures à la directive ministérielle. Si, pendant sept mois, j'ai vainement tenté qu'on prenne en considération mes avis à titre de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec — après 21 ans d'expérience professionnelle, dont 3 au niveau international, et toujours sous le sceau de la

confidentialité que doit respecter tout haut fonctionnaire —, ce n'est pas aujourd'hui que je vais reprendre tous les arguments que j'ai essayé de faire valoir ni moins encore dévoiler les documents que j'ai cru de mon devoir d'adresser à la ministre durant cette longue période, ou au sous-ministre, ou même au directeur des Archives.

Désormais, « l'Affaire des manuscrits » devient la responsabilité des plus hautes autorités gouvernementales, et c'est à elles qu'il appartient d'adopter des solutions judicieuses qui soient véritablement au profit de la nation québécoise et de sa culture, au profit de son patrimoine culturel, tant pour sa conservation que pour sa diffusion. Les statistiques de pieds et de pouces linéaires, les principes des manuels d'archivistique ou de bibliothéconomie, les résolutions opposées des associations professionnelles, l'opinion des uns et des autres, tout cela ne pourra jamais contredire un droit fondamental de tout citoyen, à l'intérieur d'un territoire donné et d'un pays démocratique, qui est le droit absolu de disposer librement de ses biens. Toute forme de contrainte, imposée de préférence aux voies de la persuasion, placerait le régime au pouvoir dans une attitude de gouvernement totalitaire.

[...] Même en tant que fonctionnaire démissionnaire, encore aujourd'hui je refuse de me prêter aux sophismes, je refuse de fausser les cartes et préfère conserver mon honnêteté, ma dignité, mon intégrité face à moi-même plus encore que vis-à-vis des autres. Si pour leur part les dirigeants de l'État québécois refusent de se soucier du risque de dispersion et même de perte d'une partie importante de notre patrimoine culturel, quant à moi je ne peux faire plus que ce que m'a recommandé mon sens des responsabilités, jusqu'à maintenant, au point de m'entraîner à remettre ma démission, bien à regret, et de me priver moi-même d'un traitement qui m'est tout aussi nécessaire qu'à tout autre son salaire. J'ai présenté toutes les propositions possibles et même tous les moyens de solution qu'il était en mon pouvoir de suggérer pour régler le regrettable conflit actuel. Que puis-je dire de plus ? Que puis-je d'autre qu'attendre une réponse avec tous les autres Québécois préoccupés par cette « affaire » des manuscrits et ma démission, inquiets de l'avenir de la Bibliothèque nationale ? Il est vain de dire que nos gouvernements ont le droit de prendre la parole ; mais je me permets de leur rappeler qu'ils ont le devoir de se prononcer. » ♦